

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES SCIENCES

12 rue Colbert, Paris 2e

Paris, le 21 octobre 1968

Cher Collègue,

Vous trouverez ci-joints les documents consécutifs à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 août 1968. Permettez-moi d'attirer très spécialement votre attention sur l'appel pressant que j'adresse à tous relativement à la contribution personnelle dont le principe a été adopté et dont les motifs sont présentés avec toutes les nuances et toute la précision requises. Permettez-moi aussi d'espérer que les dispositions prévues pour les prochaines élections et pour les Prix à décerner en 1971 recevront de votre part le meilleur accueil.

La nouvelle rédaction des Statuts définit la procédure des Elections de manière à en régulariser le fonctionnement dans des conditions plus conformes à l'expérience des dernières années. Il importe que ces textes, adoptés par l'Assemblée générale, reçoivent désormais une application stricte, non seulement de la part des officiers de notre Compagnie mais encore de la part de tous les membres de l'Académie (dépôt des candidatures, constitution des dossiers, participation au vote, etc.)

Quant aux Prix de l'Académie, nous souhaitons que tous aient à coeur de susciter des candidatures afin de rendre l'initiative digne des intentions qui l'ont suscitée.

Veillez agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués,



P. COSTABEL
Secrétaire Perpétuel de
l'Académie

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES SCIENCES

Appel à tous les membres de l'Académie

Conformément au résultat de la discussion dont le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 31 août 1968 donne l'explication, le Secrétaire Perpétuel adresse à tous les membres de l'Académie un pressant appel.

La somme de 6,5 \$ ou 30 F. retenue pour l'abonnement des membres de l'Académie aux Archives Internationales d'Histoire des Sciences en 1969 doit être versée par chèque bancaire au Compte de l'Académie Internationale d'Histoire des Sciences, 12 rue Colbert, Paris 2e (Compte Société Générale Agence O Bastille, n° 26364) avant le 31 décembre 1968.

Les membres de l'Académie déjà abonnés à titre personnel - très peu nombreux - doivent noter que la formule proposée leur permet de réaliser un gain puisque l'abonnement officiel est actuellement de 40 F. et sera augmenté en 1969. Ils ont intérêt à passer sans tarder par le service du Secrétariat de l'Académie.

Les membres de l'Académie déjà abonnés par l'intermédiaire d'une bibliothèque officielle de leur pays sont priés de le signaler au Secrétaire Perpétuel afin que leur cas soit étudié à part.

Les membres de l'Académie qui ne sont pas abonnés jusqu'ici - et c'est le plus grand nombre - sont invités à considérer l'importance du geste qui leur est demandé. Pour que les dispositions prévues par les Assemblées de la Division d'Histoire des Sciences de l'UIHPS et de l'Académie puissent s'appliquer et pour que les Archives Internationales soient à partir du 1er janvier 1969 organe de la Division et de l'Académie, il est absolument nécessaire que l'abonnement aux Archives soit pour tous de règle, sauf cas exceptionnel.

Il y va non seulement de la survie de notre Revue internationale mais encore de l'honneur de notre Compagnie.

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES SCIENCES

Paris, le 15 octobre 1968

Elections 1969

Nombre de places à pourvoir : Membres effectifs - 6

Membres correspondants - 25

Envoi des dossiers de candidatures jusqu'au 28 février 1969
dernier délai

Consultation de la Commission
des Elections

du 1er mars au 30 avril 1969

Scrutin ouverture 15 mai 1969 - clôture 15 septembre 1969

Dépouillement du Scrutin entre le 15 septembre et le 1er octobre 1969

Communication des résultats au Conseil de l'Académie

1er - 30 octobre 1969

Consultation des nouveaux élus 1er - 30 novembre 1969

Proclamation des résultats 1er décembre 1969

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES SCIENCES

12 rue Colbert, Paris 2e

Prix Scientifiques à décerner en 1971

I. Médaille Alexandre Koyré

- destinée à honorer l'ouvrage jugé le plus représentatif des recherches et des travaux d'histoire des sciences publié entre le 1er juillet 1967 et le 1er juillet 1970.
- Les propositions sont faites à l'adresse du Secrétariat au Président de l'Académie par un compte-rendu de l'ouvrage présenté, de deux pages dactylographiées, signé par deux membres effectifs.
- Date limite de réception des propositions : 1er novembre 1970.

II. Prix des Jeunes Historiens des Sciences

- décerné sur Concours ouvert aux candidats âgés de moins de 35 ans au 1er janvier 1970, et doté d'une somme de 300 \$.
- Date limite du dépôt des mémoires au Secrétariat : 1er octobre 1970 .
- Les candidats déterminent à leur gré le sujet qu'ils proposent, sans qu'il leur soit imposé de thème.
- Les mémoires doivent être adressés en trois exemplaires, comporter au maximum 40 pages dactylographiées, notes comprises et peuvent être rédigés dans l'une des langues suivantes: anglais, français, russe, allemand, espagnol, italien, mais doivent être accompagnés de deux résumés de trois pages chacun en anglais et en français.
Les candidats doivent joindre à leur envoi une notice personnelle biographique et bibliographique et mentionner leur adresse précise.

III. Comité des Prix

Le Comité chargé d'attribuer les prix et dont les décisions seront proclamées lors de l'Assemblée Générale de l'Académie en 1971 sera constitué au cours de l'année 1969 sur proposition du Conseil de l'Académie.

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES SCIENCES

Appeal to all members of the Academy

An urgent appeal by the Perpetual Secretary, is addressed to each and every member of the Academy, as a result of the discussion described in the minutes of the General Meeting held on 31st August 1968.

The sum of 6.50 \$ or 30 French francs, which has been retained as subscription fee for members of the Academy who subscribe to "Archives Internationales d'Histoire des Sciences" for 1969, must be deposited on the account of the "Académie Internationale d'Histoire des Sciences", 12 rue Colbert, Paris 2e (Compte Société Générale, Agence O, Bastille n° 26364) before the 31st December 1968.

Members of the Academy who subscribe personally - very few, indeed - should note that the proposed arrangement works in their favour, as the present official subscription of 40 F will be increased in 1969. They should not delay in taking action.

Those members of the Academy who have subscribed through an official library in their country are asked to notify the Perpetual Secretary so that each case may be investigated separately.

Members who do not subscribe at present (the majority, by far) are requested to consider the importance of the gesture that is asked of them : It is absolutely necessary that the subscription to the journal "Archives Internationales d'Histoire des Sciences" be the rule for everyone, excepting very special cases. This will permit the implementing of the plans envisaged by the General Meetings of the Division of the History of Science of the UIHPS and of the Academy ; it will also permit the "Archives Internationales" to become the official publication of both the Division and the Academy as from 1st January 1969.

It is not only the survival of our international Review that is being questioned : the honour of our Company is equally much at stake !

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES SCIENCES

S T A T U T S 1968

Article 1. L'Académie Internationale d'Histoire des Sciences est une institution qui a pris le 25 juin 1935 la succession du Comité International d'Histoire des Sciences fondé à Oslo en août 1928. Elle est associée à la Division d'Histoire des Sciences de l'UIHPS pour la représentation et l'organisation de l'Histoire des Sciences sur le plan international. Elle a son siège social à l'adresse de son secrétariat administratif.

Article 2. Association de personnes physiques, l'Académie comprend 100 membres effectifs et 150 membres correspondants habilités par leurs travaux. Elle comprend aussi des membres d'honneur élus parmi les savants qui sans avoir pratiqué une spécialisation en matière d'histoire des sciences ont bien mérité du progrès des études dans ce domaine.

Article 3. Il n'y a pas dans l'Académie de répartition statutaire des places par pays et par spécialités. Toutefois si le critère de la valeur scientifique prime sur celui de la nationalité, les organes directeurs définis ci-après sont chargés de veiller à un équilibre judicieux et raisonnable, et à la représentation effective au sein de l'Académie des divers pays et des diverses spécialités. Les historiens de la médecine qui constituent une Académie Internationale particulière ne peuvent être admis que dans la mesure où leurs travaux ont une large qualification par rapport aux sciences naturelles.

Article 4. L'Académie Internationale d'Histoire des Sciences est dirigée par un conseil composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un administrateur-trésorier (qui est rééligible), élus tous les trois ans, ainsi que des anciens présidents de l'Académie et d'un secrétaire perpétuel.

Lorsque la nécessité se présente, le Secrétaire perpétuel est secondé au Siège de l'Académie par un secrétaire-adjoint désigné par le Conseil.

Article 5. Les membres de l'Académie Internationale d'Histoire des Sciences sont nommés à vie.

Ils se réunissent pour une Assemblée ordinaire tous

les trois ans dans un lieu désigné au cours de la session précédente en fonction de la décision de la Division d'Histoire des Sciences de l'UIHPS concernant l'Assemblée et le Congrès International triennal.

Deux élections ont lieu pour l'Académie dans l'intervalle entre deux assemblées ordinaires. Le scrutin est exclusivement par correspondance.

Ces élections comportent la procédure suivante :

a) Le dépôt des candidatures doit être effectué auprès du Secrétaire Perpétuel par écrit. Le dossier doit comprendre l'avis motivé et favorable de deux membres effectifs de nationalités différentes, et pour les candidatures de membres correspondants, le relevé exact et complet des titres et travaux intéressant l'histoire des sciences.

Nul ne peut être proposé comme membre effectif s'il n'est déjà membre correspondant depuis au moins trois ans.

b) Les candidatures sont soumises, selon un calendrier établi par le Secrétaire Perpétuel, à une Commission élue par l'assemblée ordinaire, présidée par le Secrétaire Perpétuel, et chargée de fixer le nombre des places mises aux voix, d'une part, de déclarer d'autre part les candidatures recevables. Parmi celles-ci la Commission établit en cas de besoin un ordre de préférence.

c) Le scrutin est ouvert par le Secrétaire Perpétuel auprès des membres effectifs. Les bulletins de vote ne doivent pas porter plus de noms que de places à pourvoir, sous peine de nullité. Le dépouillement du scrutin est effectué au Siège de l'Académie par une commission spéciale de trois membres qui établit le compte-rendu à soumettre au Conseil de l'Académie. Peuvent être proclamés élus dans l'ordre décroissant des voix obtenues et jusqu'au nombre de places à pourvoir dans chaque catégorie, les candidats réunissant dans les délais fixés pour le scrutin au moins la moitié des voix exprimées et le tiers du nombre de membres effectifs en charge. Les candidats non élus qui ont obtenu 5 voix au moins sont automatiquement présentés à l'élection suivante.

Les membres d'honneur sont élus dans les assemblées ordinaires triennales sur la proposition du Conseil.

Il appartient aussi à l'assemblée triennale de décider si les membres effectifs n'ayant pas pris part au vote trois fois de suite doivent être considérés comme membres émérites et ne plus intervenir dans le nombre des membres effectifs en charge.

Article 6. A chaque session ordinaire, l'Assemblée procède, selon l'ordre indiqué, aux délibérations suivantes : élection du Président de l'Académie, élection de trois vice-présidents, élection de l'administrateur-trésorier, élection de la Commission des élections. Les élections sont faites au bulletin secret à la majorité (absolue d'abord, puis relative en cas de 2e tour) des membres effectifs présents. Les nouveaux élus entrent en charge à la fin de la session.

Dans sa session triennale l'Assemblée s'occupe aussi de toutes les questions relatives à l'administration de l'Académie, à son budget, aux directives scientifiques et pratiques à suivre. Les années où n'ont pas lieu les sessions ordinaires triennales, le Bureau se réunit une fois à son siège, ou dans les villes où éventuellement ont lieu des congrès internationaux des Sciences historiques.

Dans des cas exceptionnels, le Président, après un vote favorable du Conseil peut convoquer une session extraordinaire. Cette session doit être annoncée quatre mois d'avance et on n'y pourra discuter d'autres sujets que ceux portés à l'ordre du jour quatre mois d'avance.

Article 7. Lorsque la charge de secrétaire perpétuel devient vacante, le Président invite par correspondance tous les membres effectifs à proposer un candidat. Si le même candidat est désigné par les trois quarts des membres effectifs, celui-ci sera nommé secrétaire perpétuel. Dans le cas contraire, les membres effectifs voteront par correspondance pour un candidat qu'ils choisiront sur une liste comprenant les noms de ceux qui ont été proposés par quatre d'entre eux au moins. Sera proclamé élu le candidat qui aura obtenu les voix de trois quarts des votants. On procédera à autant de tours de scrutin qu'il sera nécessaire pour obtenir ce résultat.

Article 8. Les ressources de l'Académie sont constituées par les subventions, par les dons et legs qu'elle est susceptible de recevoir, par les contributions de ses membres.

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES SCIENCES
12 rue Colbert, Paris 2e

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 AOUT 1968

L'Assemblée Générale triennale ordinaire de l'Académie convoquée à l'occasion du XIIe Congrès International s'est tenue au Conservatoire des Arts et Métiers à Paris, le samedi 31 août 1968, à 9h.

Présents : 30 membres effectifs

22 membres correspondants

Le Président, Mr. le Professeur Youschkevitch, ouvre l'Assemblée par la lecture de la liste des membres décédés depuis la précédente Assemblée à Cracovie. Après une minute de silence, la parole est donnée successivement à Melle d'Alverny, MMrs Matousek, Greenaway et Choukardin pour des hommages à la mémoire de MMrs A. Birkenmajer, B. Nemec, McKie, M. Radwan. Un hommage à la mémoire de Mr. Zaunick rédigé par Mr. Biermann est déposé sur le bureau de l'Assemblée.

On procède à la lecture des résultats des deux élections qui ont eu lieu depuis 1965 et à la distribution des diplômes des nouveaux membres effectifs et correspondants présents. Les diplômes des nouveaux membres absents sont prêts à être expédiés à l'issue de l'Assemblée.

Le petit ouvrage édité en l'honneur de Pierre Sergescu par les soins de la maison Brill et dans le cadre de la publication de Janus, sur l'initiative conjointe de la Division d'Histoire des Sciences de l'UIHPS et de l'Académie, est mis à la disposition des membres présents. Il sera envoyé aux membres absents qui en feront la demande au Secrétariat de l'Académie.

Le Président et le Secrétaire Perpétuel présentent ensuite leurs rapports.

Ils soulignent combien une institution comme l'Académie supporte malaisément le poids des ans, l'évolution de la situation internationale survenue sur le plan scientifique depuis sa fondation, et la disparition progressive de ses membres les plus anciens et les plus éminents. Si l'Académie constitue aujourd'hui essentiellement un groupement honorifique, elle ne saurait subsister comme telle sans avoir un minimum d'activité ordonnée à sa finalité.

C'est dans ce but que des réunions du Bureau ont eu lieu chaque année en profitant des occasions offertes par les réunions du Conseil de la Division et par les disponibilités personnelles de tel ou tel vice-président. L'utilité de ces rencontres, notamment en ce qui concerne les élections, a été grande et il est à souhaiter qu'une normalisation de la situation financière permette d'assurer ces rencontres d'une manière plus rationnelle.

Le Bureau a engagé son action dans trois directions :

1^o) Fondation de deux Prix. La médaille Alexandre Koyré destinée à honorer un ouvrage particulièrement représentatif du développement des recherches et des travaux en Histoire des Sciences, publié entre deux Assemblées triennales. Un Prix des jeunes historiens décerné sur Concours. Ces Prix, qui manifestent l'existence de l'Académie et se rapportent directement à la promotion dont elle doit avoir le souci, n'ont pas obtenu jusqu'ici auprès des membres l'attention qu'il convient.

2^o) Réforme des Archives Internationales. Bien que ce problème appartienne juridiquement à la Commission des Publications de la Division, le Président et le Secrétaire perpétuel de l'Académie étaient trop engagés dans la direction de la Revue pour ne pas la considérer avec toute l'attention requise par ses difficultés. Dans la mesure où la Division d'Histoire des Sciences accepte d'associer officiellement l'Académie à la responsabilité des Archives en les constituant comme organe des deux institutions, il en résulte une obligation morale pour tous les membres de l'Académie.

3^o) Réforme des Statuts. Les textes qui vont être soumis au vote de l'Assemblée résultent d'une consultation générale par correspondance, tiennent compte de tous les amendements proposés, et mettent au point des dispositions qui se sont imposées

au cours des dernières années comme les plus sages et les plus efficaces. Ils s'inspirent d'un principe qui doit être présent à l'esprit de tous : l'Académie est un groupement de personnes et ne peut vivre que de l'intérêt pris par ses membres à son existence.

Le Secrétaire Perpétuel donne le compte-rendu financier qui fait apparaître à la date de l'Assemblée un solde créditeur de 133 F.

Le Président proclame les décisions du jury des Prix pour l'exercice 1965-1968 et remet aux lauréats leurs diplômes. La médaille A. Koyré a été attribuée à Mr. le Professeur Whiteside pour son ouvrage : *The Mathematical Papers of Isaac Newton*, tome I-II.

Le Prix des jeunes historiens a été décerné à Mr. Serge Demidov pour son mémoire : la "Diffusion, extension et limites de la méthode axiomatique dans les sciences modernes. Sur l'exemple de la Géométrie".

On passe à la discussion et au vote des nouveaux Statuts. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité après modification de l'article 8. Le Secrétaire Perpétuel demande que le texte bref de cet article s'accompagne d'une décision de l'Assemblée relativement à la contribution des membres.

S'il est entendu que le fait d'appartenir à l'Académie est un honneur et si un honneur ne se paie pas, il reste que l'obligation morale contractée par l'ensemble de l'Académie à l'égard des Archives en tant qu'organe officiel d'expression de notre Compagnie entraîne des conséquences. L'Assemblée donne son accord sur cette position et décide de fixer à 30 F ou 6\$,50 la contribution individuelle et annuelle minimum qui assurera l'abonnement aux Archives Internationales. Pour permettre à l'Académie de faire honneur à ses engagements, il est nécessaire que cette contribution soit acceptée et versée par 150 membres au moins. L'avenir jugera.

L'Assemblée approuve l'activité du Bureau.

Le Président ouvre les scrutins relatifs au renouvellement du Bureau, de la Commission des Elections et à l'élection de la Commission du Scrutin et de membres d'honneur.

Bureau de l'Académie pour l'exercice 1968-1971

Président : A. CROMBIE

Vice-Présidents : M. CLAGETT
B. SUCHODOLSKI
J. VERNET

Anciens Présidents : J. MILLAS-VALLICROSA, H. GUERLAC,
A.P. YOUSCHKEVITCH

Secrétaire Perpétuel : P. COSTABEL

Commission des Elections :

Durée du mandat jusqu'à l'Assemblée de 1971

A.P. YOUSCHKEVITCH	URSS
C. BOYER	USA
K. VOGEL	DBR
K. YABUUTI	Japon
G. CANGUILHEM	France
M. GLIOZZI	Italie
W. WIGHTMAN	Grande-Bretagne
R. HOOPYKAAS	Pays-Bas
E. POP	Roumanie

Commission du Scrutin : P. HUARD , G. BEAUJOUAN , J. ITARD

Membres d'honneur : J. DIEUDONNE
I.I. ARTOBOLEVSKI
André WEIL
Carl L. SIEGEL
Siegfried HELLER

Mr. le Professeur A. Crombie remercie l'Assemblée de son élection comme nouveau président et l'assure de tout son dévouement pour l'exercice à venir.

La séance est levée à 11h45 .

-O-O-O-O-O-O-